



SECTION  
DE LA  
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »  
(Saint Exupéry)

## Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

### Compte-rendu du CTL du 26 juin 2018

Début 9h30

Notre délégation n'a pas boycotté ce CTL en précisant que notre présence ne cautionne en rien les décisions prises dans le cadre de l'ASR (aménagement structure Réseau) pour l'année 2019.

Les points de l'ordre du jour suivants :

- Approbation des PV des CTL du 23/03/2018 et du 27/03/2018 ;
- Propositions ASR 2019 :
  - Transfert de la partie SIE du SIP-SIE de St Calais vers le SIE de Mamers (pour avis)
  - Fermeture de la trésorerie de Connerré et transfert de ses missions aux trésoreries de St Calais, La Ferté Bernard, Le Mans Agglomération mancelle et aux SIP du Mans Nord Est et de Mamers (pour avis) ;
  - Transfert de la gestion comptable d'hôpitaux vers la THM (Trésorerie Hospitalière du Mans) (pour avis) ;
  - Transfert de la gestion comptable d'EPAD en budget principal M22 vers la trésorerie de la Ferté-Bernard et la Paierie départementale (pour avis) ;
- Modification des horaires de la trésorerie de La Ferté-Bernard (pour avis) ;
- Question diverses.

1) Approbation des PV des CTL précités : approuvés à l'unanimité.

2) Propositions ASR 2019 :

- Transfert de la partie SIE du SIP-SIE de St Calais vers le SIE de Mamers (pour avis)

Le choix fait par la DDFIP répond à un choix délibéré et soi-disant « pensé » établi dans le cadre d'une occupation territoriale. On regroupe sur le site de Mamers afin de lui donner plus de volume, d'autant que les postes sur St Calais trouveraient des difficultés à être pourvus, au dire de l'administration. Quel est le but recherché dans la disparition de la RAN de St Calais ? Par ailleurs, que penser d'un précédent rapprochement SIP-SIE à St Calais ? Faire et défaire...

Les 4 emplois concernés par le transfert seront réaffectés au TAGERFIP du SIE de Mamers. Espérons qu'ils seront réellement pourvus tout en sachant que l'on regroupe pour mieux supprimer.

Même si le CDFP de Mamers a la capacité d'accueillir des emplois supplémentaires, FO-DGFIP restera vigilant sur l'installation des agents.

Vote : **CONTRE**. C'est la désertification rurale.

- Fermeture de la trésorerie de Connerré et transfert de ses missions aux trésoreries de St Calais, La Ferté Bernard, Le Mans Agglomération Mancelle et aux SIP du Mans Nord Est et de Mamers (pour avis) ;

La trésorerie est composée de 4 personnes. Sa gestion est irréprochable mais la trésorerie est de plus en plus difficile à gérer en matière de gestion des congés, de tâches diversifiées, et ce, malgré une modification d'horaires d'ouverture récente.

Sa fermeture répond bizarrement à la recommandation de la Cour des Comptes « *la DGFIP doit fermer les trésoreries (-10 agents) dont les effectifs ne permettent pas d'assurer un service continu et de qualité.* »

Vote : **CONTRE**. Chronique d'une mort annoncée.

- Transfert de la gestion comptable des hôpitaux de La Ferté Bernard et de Saint Calais au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et de Montval au 1<sup>er</sup> septembre 2019 vers la THM (pour avis) ;

L'objectif poursuivi est une spécialisation en comptabilité M21.

En quoi aujourd'hui le fait de gérer plusieurs nomenclatures pose un problème ? Est là encore pour répondre à la cour des comptes qui émet des doutes « *sur la gestion de la fiscalité directe locale et la tenue des comptes des collectivités dont les résultats sont perfectibles, notamment en matière de fiabilité et de qualité comptable.* »

Nous avons attiré l'attention sur la charge de travail importante liée à la gestion du PSSL (pôle santé sarthe loir de Sablé) dont le CHM (Centre hospitalier du Mans) a hérité en début d'année.

Le transfert concerne 5 emplois. Sera-t-il suffisant ?

Concernant l'espace immobilier, nous constatons en l'état actuel qu'il n'est pas encore arrêté.

Vote : **CONTRE**. Concernant l'évolution du nombre d'emploi, « *les ETP de la THM n'ont pas été retenus, du fait de la spécialisation des agents donc d'une plus grande efficience* ».

La spécialisation (autre proposition de la cour des comptes) en unité de travail composée d'agents expérimentés dont le nombre est évalué au plus juste, rationalise les tâches mais ne laisse que peu de place à de nouveaux agents en mal de formation (moins de polyvalence, problème de temps disponible pour tutorat, formation particulière, etc.).

→ Transfert de la gestion comptable d'EHPAD (budget principal M22) vers la trésorerie de la Ferté-Bernard et la Paierie départementale (pour avis) :

Vote : **CONTRE**. La problématique évoquée sur le point précédent est la même pour les M22 : la spécialisation.

→ Modification des horaires de la trésorerie de La Ferté-Bernard (pour avis) :

Tous les agents ont voté pour le changement d'horaire dont l'amplitude d'ouverture au public est respecté.

Toutefois, nous remarquons 2 jours complets de fermeture. Cette fermeture va dans le sens des préconisations de la Cour des Comptes « la DGFIP doit mettre le numérique au coeur de sa démarche de transformation car il permet une gestion dématérialisée de la relation avec ses usagers ». Ainsi en accueillant moins le public, ce dernier est amené, encore plus, à se servir du numérique.

Vote : **ABSTENTION**. Nous respectons le choix des agents.

**Conclusion : même si la DDFIP s'en défend, elle va dans le sens des préconisations de la Cour des Comptes.**

Hasard quand tu nous tiens...

→ Questions diverses.

- un GT sur les réunions de service sera organisé : création possible d'un questionnaire anonyme adressé aux agents.
- le point sur les expertises au CDC sera fait en fin de mois.
- 2 emplois supprimés au CIPD au 01/09/2018. Les agents concernés ont été reçus par la DDFIP.

Fin 12h00.

Vos représentants :

- Jean-Yves PERDRIAU Pôle CE Le Mans tel : 02.43.83.82.86

- Anne PUJOL Paierie Départementale tel:02.43.77.19.20.

Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>